

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR: Question de la commission du BAPE du 16 juin 2017 concernant le projet d'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord

335

DQ10.1

De : Gilbert Scantland [mailto:gilbert.scantland@regieenergiegim.net]

Envoyé : 16 juin 2017 14:10

À : Poliquin, Renée (BAPE) <renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca>

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux îles-de-la-Madeleine

6214-01-001

Madame Poliquin,

En réponse à votre demande de précision, voici les éléments d'information pertinents:

Dans un premier temps permettez-moi de préciser qu'à titre de membre de la Régie intermunicipale de l'énergie, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine reçoit déjà 15.9% des distributions octroyées par la Régie à ses municipalités membres. Ce pourcentage de distribution correspond à la part de la Communauté maritime dans le total de la Richesse foncière unifié (RFU) de la région. À ce titre, la Communauté maritime a reçu en 2016 une somme 79 500\$ sur une distribution totale de 500 000\$.

Le même principe s'appliquera pour le Projet éolien des îLes-de-la-Madeleine et sur des distribution anticipée de 350 000\$ la Communauté maritimes de îLes-de-la-Madeleine recevra 55 650\$ par année pour une période de 25 ans. À cela il faut ajouter les redevances liées à l'implantation des éoliennes sur les terres publiques soit 5 000\$ par MW installés, soit 30 000 \$ par année.

Je me permets d'ajouter que la Régie avec tous ses projets en exploitation et en construction redistribuera aux municipalités membres une somme totale de 4,8 M\$ par année pour une période de 25 ans soit plus de 750 000\$ par année pour la communauté maritime.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Salutations



Gilbert Scantland

Directeur général et Secrétaire-trésorier

C.P. 6122, Gaspé, Qc, G4X 2R6

Tél. 1 (418) 368-9071

gilbert.scantland@regieenergiegim.net

<https://regieenergiegim.net>